



Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES

En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :

- Verbier: Ch. des Luis, parcelle n°5087, introduction d'un signal OSR n° 2.01 Interdiction générale de circuler et d'un signal OSR n°2.49 Interdiction de s'arrêter assorti de la plaque complémentaire « Place de rebroussement » durant la période hivernale de décembre à avril
- Verbier-Village: Rte du Soleil, parcelle n°15372, introduction de 5 signaux OSR n° 4.17 Parcage autorisé assorti de la plaque complémentaire « maximum 48h »
- Médières: Ch. de la Chapelle, parcelle n°16579, introduction de 3 signaux OSR n° 4.17 Parcage autorisé assorti de la plaque complémentaire « maximum 48h »

Les plans de signalisation peuvent être consultés auprès de l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble durant les heures d'ouverture (8h-12h)

Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 10 (dix) jours à l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.

Bagnes, le 22.07.2013

L'Administration communale

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Police municipale de Bagnes
Cpl. Christillin J-C.**